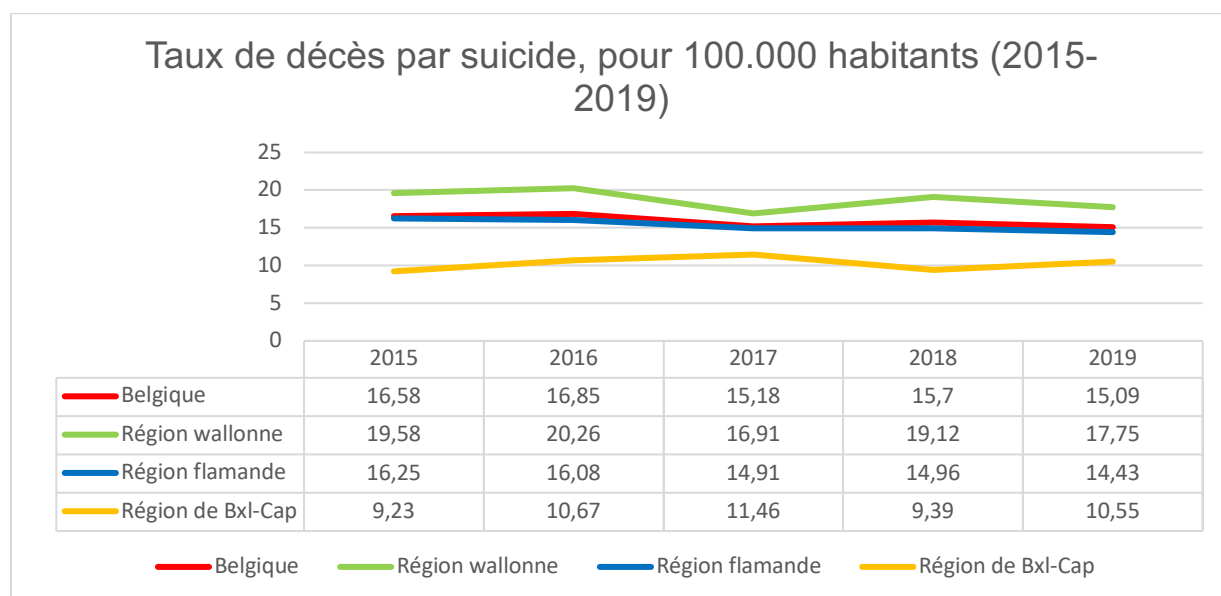


En effet, les crises sanitaires et énergétiques n'ont pas épargné les travailleurs indépendants et nombre d'entre eux ont été frappés par la diminution de leurs revenus, voire par la fermeture de leur magasin ou de leur entreprise.

Le suicide est un phénomène multifactoriel et s'il est vrai que la problématique du suicide se manifeste différemment selon le genre ou la catégorie d'âge, toutes les couches de la population et toutes les classes sociales sont concernées.

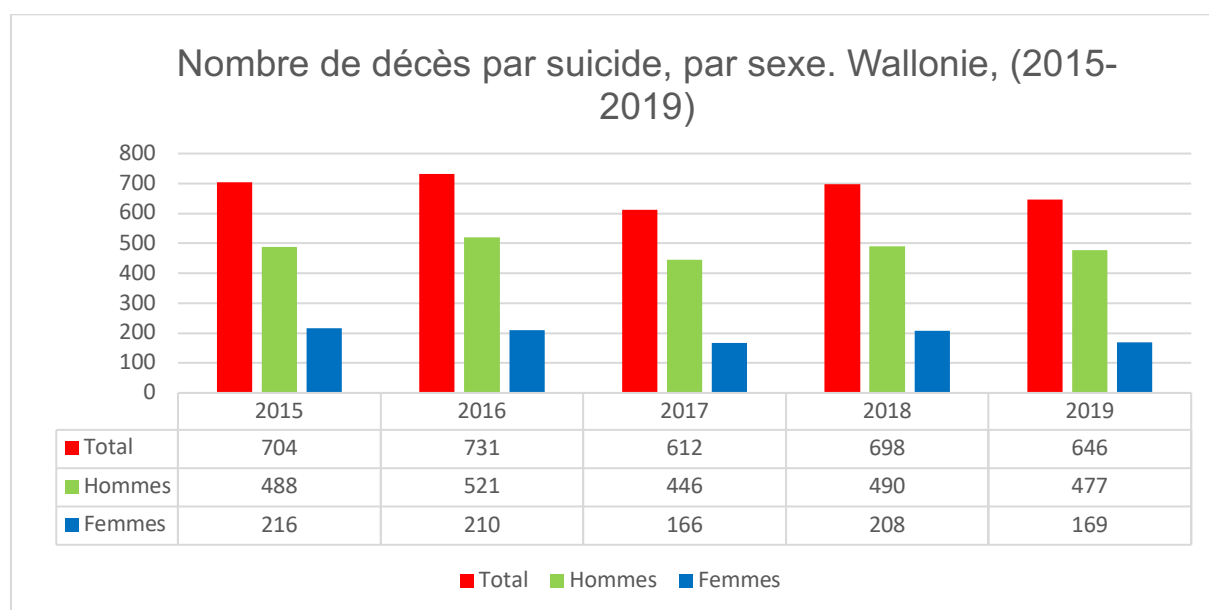
Comme le graphique ci-dessous en témoigne, la Wallonie est la région belge qui présente le plus haut taux de décès par suicide.

Tableau 1 ©Centre de référence de prévention du suicide – Un pass dans l'impasse



Source des données : Sciensano

Tableau 2 ©Centre de référence de prévention du suicide – Un pass dans l’impasse



Source des données : Sciensano

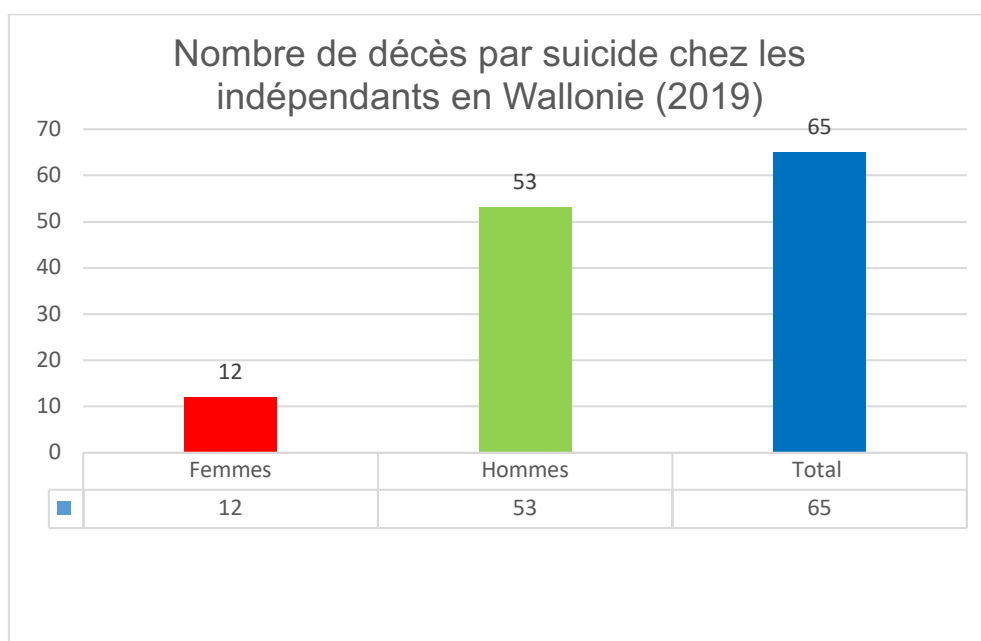
Si les données épidémiologiques relatives aux décès par suicide ne sont pas disponibles avant un délai de 3 années, Statbel a toutefois déjà pu mettre en avant que 1.732 Belges sont décédés en raison d’un suicide en 2020, ce qui correspond à un taux de mortalité de 15,1 décès par 100.000 habitants. Ce nombre permet de constater que les décès par suicide sont stables.

En ce qui concerne les travailleurs indépendants, l’enquête « Stress et santé des indépendants. Quelles réalités, quelles solutions ? », réalisée par l’ULg met en avant que :

- 74% se disent fatigués.
- 29% consomment de l’alcool pour tenir le coup.
- 24% ne prennent pas plus de 10 jours de congé par an.
- 18% travaillent 7 jours sur 7.

L’IWEPS répertorie en outre 65 décès par suicide en 2019, dont 12 femmes et 53 hommes parmi les travailleurs indépendants wallons.

Tableau 3 ©Centre de référence de prévention du suicide – Un pass dans l'impasse



Source des données : IWEPS

En résumé, 5 personnes se donnent la mort chaque jour en Belgique et 1 indépendant se suicide tous les 2 jours.

Pour faire face à ce triste constat et pour rappel, la Région wallonne subventionne l'ASBL *Un pass dans l'impasse* pour plusieurs missions en lien avec le suicide.

L'ASBL dispose d'un Centre de prévention du suicide et d'accompagnement. Ce Centre de prévention du suicide et d'accompagnement (CPSA) a pour mission la prise en charge psychosociale des personnes suicidaires, suicidantes et/ou endeuillées par suicide. Un appui clinique aux professionnels du secteur psychomédicosocial est également proposé. Le Centre dispose de 8 antennes de consultation dans toute la Wallonie (Namur, Liège, Charleroi, Louvain-la-Neuve, Tournai, Mons, Marche-en-Famenne et La Louvière). Le service dispense également des formations en prévention du suicide à destination des professionnels.

L'ASBL dispose donc déjà d'antennes réparties dans les grands pôles urbains de Wallonie pour fournir un accompagnement aux personnes détectées comme à risque suicidaire.

Un pass dans l'impasse est également reconnu en tant que centre de référence en santé mentale spécifique suicide. Les missions des centres de référence sont, par exemple, d'observer les pratiques en santé mentale, d'outiller les professionnels de la santé mentale pour faire face au risque suicidaire, d'établir des recommandations pour les pharmaciens sur l'accès aux moyens létaux, ou encore d'établir des recommandations pour les journalistes sur la manière d'aborder le suicide. Un travail de révision du cadre légal des centres de référence est en cours (Décret santé mentale). Cette révision vise entre autres à mieux définir et à faire évoluer les missions des centres de référence.

Un pass dans l'impasse nous confirme qu'elle fait face à une explosion des demandes de prise en charge depuis la crise sanitaire. Pour y faire face, l'ASBL a bénéficié, dans le cadre des mesures urgentes en santé mentale, d'un soutien financier permettant l'engagement de 5 psychologues équivalents temps plein supplémentaires pour renforcer ses équipes et développer un nouveau dispositif d'aide :

- 3 psychologues viennent en appui au Centre de prévention du suicide et d'accompagnement. En effet, depuis la pandémie, le Centre de prévention du suicide et d'accompagnement d'Un pass dans l'impasse témoigne d'une augmentation du nombre de ses consultations de près de 40% et répond à près de 1000 appels par mois.
- 2 psychologues viennent en appui afin de mettre en place un nouveau dispositif d'aide psychologique pour les indépendants et entrepreneurs en détresse. Ce dispositif comprend une assistance téléphonique gratuite du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, 4 séances de soutien par téléphone et/ou vidéo et un réseau spécifique de sentinelles pour ce public cible.

Ensuite, en complément de sa reconnaissance comme centre de référence, l'ASBL a mis en place d'autres actions subventionnées plus orientées vers le soin et la prévention. Une de ces initiatives concerne le projet «sentinelle».

En 2020, l'ASBL a mis en place un dispositif unique et innovant en Wallonie : un réseau de sentinelles en prévention du suicide.

Le projet sentinelles est, en effet, un projet que je soutenais via une subvention facultative et qui est maintenant inclus dans l'agrément d'Un Pass dans l'impasse en tant qu'opérateur en promotion de la santé. Le projet s'est lancé en octobre 2020, et consiste au recrutement de sentinelles en prévention du suicide.

Le budget alloué par la Wallonie à la mise en place de ce réseau de prévention s'élève à 119.500 euros par an.

En effet, depuis le mois d'octobre 2020, les psychologues forment gratuitement des citoyens volontaires à détecter la détresse suicidaire et à déclencher une alerte auprès de l'ASBL.

La sentinelle fait office de relais entre Un pass dans l'impasse, la personne en détresse et l'aide qu'elle n'ose ou ne parvient pas à demander. Afin de proposer un dispositif le plus efficace possible, ce dernier a fait l'objet de réflexions et d'adaptations constantes depuis son commencement. Tout citoyen volontaire peut désormais déclencher une alerte via le bouton « Alerte-nous » sur le site web : [www.un-pass.be](http://www.un-pass.be).

Pour intégrer le réseau de sentinelles en prévention du suicide, tout citoyen peut s'informer via une brève présentation de 8 minutes sous format vidéo et/ou suivre gratuitement une sensibilisation de 3h.

Depuis son lancement en octobre 2020 et jusqu'au 14 juillet 2023, le dispositif compte 730 sentinelles actives en Wallonie et 333 alertes déclenchées.

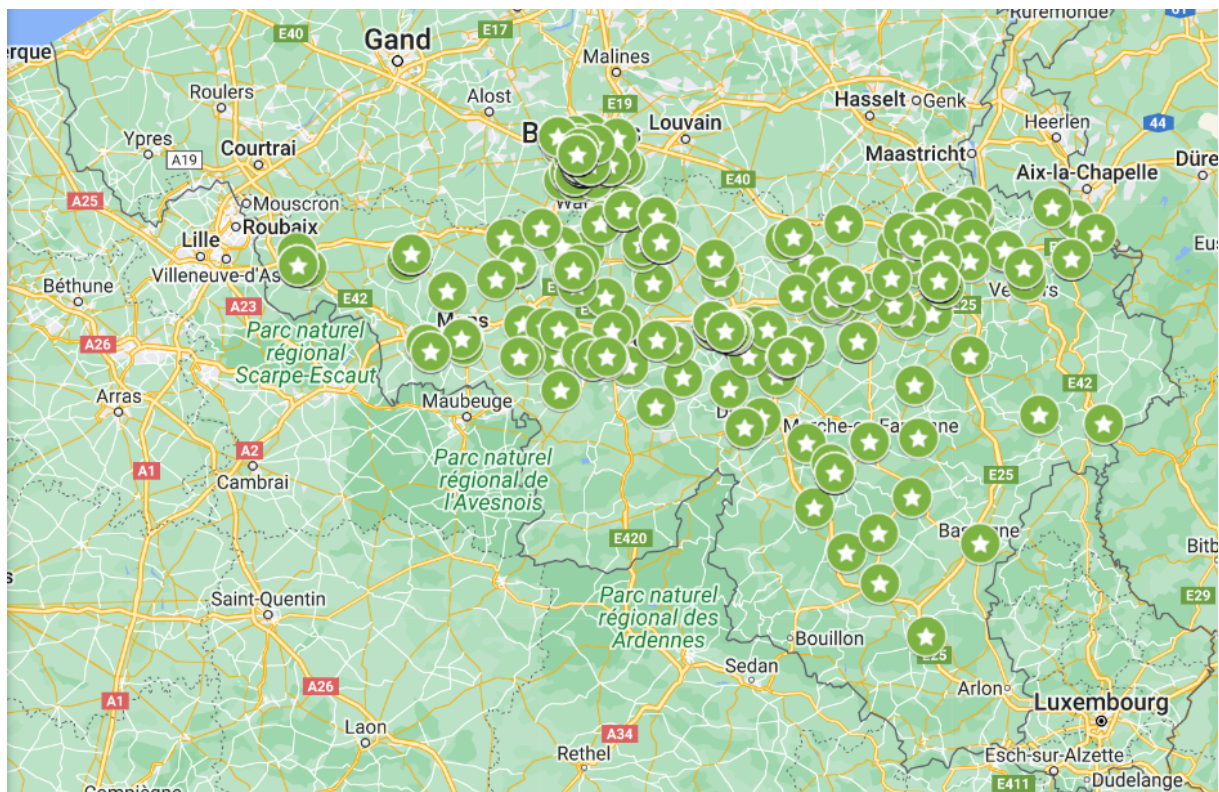
D'autres initiatives de sensibilisation et de prévention visant à réduire le nombre de personnes en situation de crise suicidaire sont à pointer :

## Dispositif de soutien psychologique pour les indépendants et entrepreneurs en détresse

La crise de la Covid-19, les intempéries de l'été 2021, la hausse des prix des matières premières liée à la guerre en Ukraine et la crise énergétique ont un impact important sur la santé mentale des indépendants. Certains ont été contraints de fermer leur établissement ou leur entreprise alors que l'intégralité de leurs revenus reposait sur leur activité.

Afin d'éviter des situations de mal-être voire d'état suicidaire, Un pass dans l'impasse a mis également en place, en juillet 2020, un réseau de sentinelles capables de détecter spécifiquement la détresse des indépendants et entrepreneurs. Ces sentinelles sont des personnes qui sont en contact régulier avec ces travailleurs : comptables, employés de caisse d'assurance sociale, personnel des tribunaux de l'entreprise...

La carte ci-dessous, visant à répertorier les sentinelles présentes au sein du réseau, nous permet de constater que ces dernières proviennent d'un peu partout en Wallonie.



Les indépendants francophones en situation de détresse peuvent également bénéficier gratuitement **d'une ligne d'assistance téléphonique (0800/300.25)**.

À l'autre bout du fil, les psychologues d'Un pass dans l'impasse proposent aux indépendants qui le souhaitent jusqu'à 4 séances de consultations psychologiques gratuites par téléphone ou en vidéoconférence.

Le budget alloué par la Wallonie à la mise en place de ce réseau de prévention s'élève à 136.000 euros par an.

Les chiffres en date du 14 juillet 2023 témoignent que le dispositif a permis de soutenir depuis sa création en juillet 2020 près de 710 indépendants dont 504 en Wallonie.

À cela s'ajoutent plus de 400 indépendants qui ont été pris en charge en Wallonie dans le cadre de la mission fédérale.

Depuis l'été 2020, Un pass dans l'impasse comptabilise 887 sentinelles dont 408 actives en Wallonie. En outre, 614 alertes ont été déclenchées dans le cadre de ce dispositif dont 445 en Wallonie.

L'ASBL Un pass dans l'impasse constate que 54% des indépendants ou entrepreneurs accompagnés sont des femmes et 46% sont des hommes. L'âge moyen est de 44 ans et la tranche d'âge la plus représentée est celle de 35-44 ans.

Un grand nombre d'indépendants accompagnés travaille dans le commerce et la vente ainsi que dans l'hôtellerie et la restauration.

L'ASBL Un pass dans l'impasse conclut ces propos en affirmant que les résultats sont encourageants : le dispositif sentinelle en prévention du suicide et l'initiative spécifique pour les indépendants comptent aujourd'hui 1617 sentinelles actives dont 1138 en Wallonie et 947 alertes déclenchées dont 778 en Wallonie ! Il reste toutefois important d'assurer la continuité ainsi que le développement de ces 2 dispositifs et à fortiori, d'accroître, le nombre de personnes aidées.

Le suicide reste la 1<sup>re</sup> cause de décès chez les 15-44 ans en Belgique.

Aussi en complément de ces actions, il est également nécessaire que les moyens et les actions que je mets en place soient en cohérence avec les besoins de la population et les recherches scientifiques. C'est pour cela que le projet de décret santé mentale sur lequel nous travaillons et que j'ai déjà pu évoquer comprend un plan stratégique santé mentale.

Ce plan stratégique vise à répondre aux différentes problématiques d'accès aux soins et permettra une réflexion de grande ampleur sur le sujet. Ce plan précisera, en effet, les thématiques, objectifs stratégiques, publics cibles et milieux de vie prioritaires ; ainsi que les objectifs transversaux à suivre pour l'ensemble des thématiques, objectifs, publics et milieux de vie prioritaires. Ce plan a donc pour but entre autres de réfléchir et orienter des politiques visant à améliorer l'accès aux soins de santé mentale en Wallonie, à identifier et lutter contre les inégalités de santé.

J'ai également lancé deux campagnes de prévention en santé mentale, la campagne « je me libère » qui a pour but d'encourager la population à parler de ses difficultés de santé mentale et à chercher de l'aide auprès des professionnels.